

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

CD20230622_58
id. 1707

Le 22 juin 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

*Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, M. DESCAZEUX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :

M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIÈGE), M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), Mme COLOMBIÉ (pouvoir à M. BÉSIERS), Mme DELCHER (pouvoir à Mme DELBREIL), M. DEPRINCE (pouvoir à Mme IUS), Mme DUCASSÉ (pouvoir à M. BEQ), M. LOPEZ (pouvoir à M. ALBUGUES).

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes.

Dans ce cadre, les conseillers départementaux sont chargés par l'Assemblée départementale d'un mandat en vertu duquel ils sont habilités à représenter le Conseil départemental.

Il est proposé que l'Assemblée départementale procède aujourd'hui à l'ajustement d'une désignation effectuée précédemment au sein du syndicat départemental des déchets, ainsi qu'une nouvelle désignation concernant le comité de pilotage du GR36.

1- Le syndicat départemental des déchets :

Par délibération du 29 juillet 2021, l'Assemblée départementale a désigné les représentants du Département dans cet organisme comme suit :

titulaires

Michel WEILL
Alain BELLOC
Jean-Luc DEPRINCE
Cédric VAISSIÈRES
Christian ASTRUC

suppléants

Nadine SINOPOLI
Marie-Claude NÈGRE
Anne IUS
Emmanuel CROS
Clarisse HEULLAND

Monsieur Vaissières a sollicité son remplacement en tant que titulaire. Ainsi, il convient de procéder à la désignation de son remplaçant.

2- Le comité de pilotage du GR 36 :

En matière touristique et au titre de la valorisation du chemin GR36 reliant Conques à Toulouse, 4 Départements (Aveyron, Haute-Garonne, Tarn et Tarn-et-Garonne) et leur agence de développement touristique/comité départemental du tourisme (ADT/CDT) souhaitent mettre en place un comité de pilotage. Il convient à cet effet, de désigner un élu référent pour le Département.

Conformément aux dispositions de l'article L.3121-15 du code général des collectivités territoriales, les votes sur les nominations ont toujours lieu au scrutin secret sauf si le Conseil départemental décide à l'unanimité de ne pas y procéder.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.3121-15,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021, relative à la désignation des représentants au sein du Département,

Considérant les propositions de Monsieur le Président relatives aux désignations des 2 organismes listés supra,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Décide à l'unanimité de procéder à un scrutin public électronique ;
- Procède à la désignation de Monsieur Jérôme Beq en tant que titulaire au sein du syndicat départemental des déchets ;
- Procède à la désignation de Monsieur Emmanuel Cros en tant qu'élue référent pour siéger au comité de pilotage (COPIL) du GR36 Conques-Toulouse de promotion de l'itinéraire.

Pour : 29

Contre : /

Abstention : 1

Adopté à la majorité.

Envoyé en préfecture le 07/07/2023 Reçu en préfecture le 07/07/2023 Publié le 07/07/23 ID : 082-228200010-20230623-1932-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL